

PRODUCTION DE PROGRAMMES AUDIOVISUELS ET MULTIMEDIA NOUVEAUX MEDIAS ET CREATION NUMERIQUE

Objet de l'aide

- Favoriser la création artistique dans le secteur des nouveaux médias (web, applications pour tablette numérique, smartphone, livres numériques enrichis...). Soutenir des projets innovants sur le plan technologique mais exigeant sur le plan artistique et créatif

Bénéficiaire

- Sociétés de production, éditeurs, distributeurs (personnes morales implantées ou non en Région justifiant des droits)

Critères d'éligibilité du bénéficiaire

- Dépenses significatives dans le département de la Charente à justifier.

Ne sont pas éligibles

- Les produits publicitaires, de communication institutionnelle, de promotion touristique.

Critères de qualité du projet

- Appréciation artistique et économique du projet.

Procédure

- Décision des élus des collectivités territoriales après avis des comités de sélection et de proposition financière.

Calcul de la subvention

- Subvention révisable **plafonnée à :**
50 000 € pour les projets liés aux nouveaux médias et nouveaux supports de diffusion (web-fiction, web-documentaire, application numérique...)

Modalités de paiement

Paiement en deux fois sur convention.

- **Acompte de 50% à la signature de la convention** après avoir communiqué, au plus tard 15 jours avant le début de la mise en fabrication les éléments d'actualisations : la durée, les dates, le planning et la liste des emplois départementaux.
- **Le solde à l'achèvement du projet** après avoir adressé un bilan financier définitif établi tant en dépenses qu'en recettes signé par le bénéficiaire précisant les dépenses réalisées en Région, accompagné des justificatifs suivants :
 - Une copie de l'œuvre sur support numérique ou un code d'accès.
 - La liste des personnes de la Région recrutées pour la réalisation du projet : fonction, coordonnées, niveau de rémunération (aux conditions en usage dans la profession), fiches de salaire et la présentation de factures acquittées des entreprises locales.
 - Toutes les obligations du bénéficiaire seront formalisées dans les documents contractuels et/ou la fiche d'engagement en cas de subvention.

Engagements du bénéficiaire et validité de la subvention

- Si aide à la pré-production et si succès, production du jeu majoritairement dans le département de la Charente.
- Prise en compte des ressources techniques et humaines du département de la Charente.
- Formation des personnels locaux, accueil de stagiaires des établissements de formation à l'image.
- Mentions obligatoires sur l'œuvre et dans les documents de promotion.

Le bénéficiaire dispose de deux ans pour la réalisation de son projet

Pour le département de la Charente, adresser 2 dossiers complets format papier reliés (avec tous les éléments demandés) à l'adresse suivante :

Monsieur Frédéric CROS
Directeur général des services
MAGELIS
3, rue de la Charente
16000 ANGOULEME

Contact : Sophie HAHNE – 05 45 38 89 66 / shahne@magelis.org

Avec les éléments suivants :

- Lettre de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Charente
- Extrait K-bis de moins de 3 mois de l'établissement, Siret à 14 chiffres, attestation sur l'honneur fiscale et sociale valant pour l'année écoulée. Pour une entreprise en nom personnel une attestation bancaire certifiant d'un compte professionnel.
- Présentation détaillée du projet : synopsis, scénario, note d'intention, durée de l'œuvre, date, lieu et durée de fabrication prévus, support de tournage prévu, diffusion envisagée.
- CV et filmographie du réalisateur, CV du producteur.
- Accord (s) de diffusion.
- Liste des personnes du Département de la Charente recrutées pendant la durée de fabrication..
- Budget prévisionnel de l'opération avec mise en valeur des dépenses réalisées en Charente.
- Plan de financement détaillé intégrant l'accord éventuel du CNC.
- Pour un coproducteur régional, accord du producteur détenteur des droits.
- Contrats liant les parties (contrats d'auteurs, cession de droits...).
- RIB du bénéficiaire de la subvention
- La fiche technique remplie à télécharger via le lien suivant
<http://www.magelis.org/wp-content/blogs.dir/1/files/2016/01/FICHE-TECHNIQUE-DU-PROJET.pdf>

Pour la région Nouvelle-Aquitaine : utiliser le lien internet pour le dépôt des demandes :
<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/fonds-de-soutien-au-cinema-et-a-audiovisuel/>